RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2017

Le dix-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DECOURT Dominique, Maire.

PRESENTS : M. DECOURT Dominique - M. GRANDMOUGIN Martial - M. CAILLE Roger - M. CHOTARD Gérard - M. DARTENUC Laurent - M. LESAGE Julien - Mme JODEAU Danièle - Mme HASCOËT Solenn - M. DUTHEIL Daniel - Mme BARATTE Annie-Claude - Mme DEMARTINIS Chantal - M. BAUMGARTEN Nicolas - Mme FERCHAUD Marie-Christine - Mme FRIBOURG Françoise - M. FLAHAUT Jean-Marie - Mme NICOT Claudine - M. TINGAUD Pascal.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme MECHIN Chantal a donné pouvoir à M. GRANDMOUGIN Martial
M. GAUTERON Richard a donné pouvoir à M. DARTENUC Laurent
Mme DUBREUIL Nicole a donné pouvoir à M. TINGAUD Pascal
M.DESINDES Laurent a donné pouvoir à M. DECOURT Dominique

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine
M. DESTOUCHES Jacky

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme JODEAU Danièle

C O N V O C A T I O N du 12 septembre 2017

Le Conseil Municipal se déroulera à la mairie (Salle du Conseil) :

- LE LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017 A 20H30

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la séance précédente

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

A – AFFAIRES GÉNÉRALES - Référent : Monsieur Dominique DECOURT

1- Personnel Communal – Avancements de grades 2017 ;
2- Personnel Communal – Promotion interne 2017 ;
3- Recensement de la population – recrutement d'un coordinateur communal ;
4- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique Compétence PLU ;
5- Travaux de mise aux normes d'accessibilité des ERP et IOP ;
6- Contrat Natura 2000 – Programme de développement rural 2014-2020 ;
7- Mise en souterrain par le SDEER du réseau des lignes de communications électroniques, dans le cadre d'opérations coordonnées d'effacement des réseaux pour les rues de l'Église et des Grottes ;
8 - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la commune pour l'exercice de l'activité de chars à voile ;

B - FINANCES - Référent : Monsieur Martial GRANDMOUGIN

9 - Budget du port 2017 - Décision modificative n°1

C - ASSOCIATIONS - Référent : Madame Annie-Claude BARATTE

10- ACAP (Association des commerçants, artisans et professions libérales) – Subvention pour la braderie des commerçants du 25 août 2017 ;

D - ECOLES - ANIMATIONS - Référent : Monsieur Julien LESAGE

11 - Recrutement d'un agent contractuel à temps non complet pour la période du 01 octobre 2017 au 31 août 2018 - intervenant cantine et école ;

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le compte rendu est approuvé à la majorité des membres :
A 18 voix pour, 3 voix contre (M.FLAHAUT, Mme FRIBOURG, Mme NICOT)

M.FLAHAUT, Mme FRIBOURG, Mme NICOT ont refusé de signer le compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2017.

1 – PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADES 2017 –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'inscription de 10 membres du personnel communal sur le tableau annuel d'avancement.

Monsieur le Maire sollicite par conséquent l'Assemblée Délibérante, conformément à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 4 mai 2017, afin d'envisager la création des postes correspondants.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité

Décide :

- *De créer 5 postes d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe et de supprimer 5 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1er novembre 2017 ;*
- *De créer 3 postes d'agent de maîtrise principal et de supprimer 3 postes d'agent de maîtrise à compter du 1er novembre 2017 ;*
- *De créer 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles et de supprimer 1 poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à compter du 1er novembre 2017 ;*
- *De créer 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe et de supprimer 1 poste d'adjoint du patrimoine à compter du 1er novembre 2017 ;*
- *D'inscrire au budget les crédits correspondants ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1er Adjoint à procéder aux nominations sur ces postes.*

2 – PERSONNEL COMMUNAL – PROMOTION INTERNE 2017 –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'inscription de 4 membres du personnel communal sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maitrise établie au titre de la promotion interne.

Monsieur le Maire sollicite par conséquent l'Assemblée Délibérante, conformément à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 4 mai 2017, afin d'envisager la création des postes correspondants.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité

Décide :

- *De créer 4 postes d'agent de maitrise et de supprimer 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe et 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à compter du 1er novembre 2017 ;*
- *D'inscrire au budget les crédits correspondants ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à saisir le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime en vue de la publication de vacance des postes susvisés ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1er Adjoint à procéder aux nominations sur ces postes.*

3 -RECENSEMENT DE LA POPULATION - RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu pour la commune de MESCHERS entre le 18 janvier et le 17 février 2018.

Suivant les recommandations de l'INSEE, et afin de préparer au mieux la collecte des informations, d'assurer le suivi et de finaliser le recensement, Monsieur le Maire propose de nommer un coordonnateur qui sera l'interlocuteur de l'INSEE.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité

Décide :

- *De donner un avis favorable à ce recrutement sur la base horaire de l'échelon 1 du grade d'adjoint administratif territorial, indice brut 347, indice majoré 325, pour la période du 15 octobre 2017 au 28 février 2018 ;*
- *D'effectuer le versement de cette rémunération au prorata du nombre d'heures effectuées par l'agent ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1er Adjoint à procéder à ce recrutement.*

4 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE COMPETENCE PLU

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 (loi ALUR),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-2240-DRCTE-B2 du 22 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à compter du 1er janvier 2017,

Vu la délibération n°CC-170630-M4 du 30 juin 2017 par laquelle le Conseil communautaire a modifié ses statuts, concernant la compétence obligatoire, « aménagement de l'espace »,

Considérant que par délibération n°CC-160923-H6 du 23 septembre 2016 la Communauté Royan Atlantique a modifié ses statuts devant prendre effet au 1er janvier 2017 et a rédigé le contenu de sa compétence obligatoire ainsi :

I- COMPETENCES OBLIGATOIRES :

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

Le libellé de cette compétence, à compter du 1er janvier 2017 est rédigé comme suit :

> « Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; **plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale** ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code »,

en tenant compte de la rédaction prévue par la loi NOTRe,

Considérant que la loi ALUR a conféré aux EPCI à fiscalité propre la compétence « **plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale** », et ce à compter du 27 mars 2017,

Considérant que cette mesure s'appliquait sous réserve de la volonté des communes qui avaient la possibilité, jusqu'à la date du 27 mars 2017, et depuis le 26 décembre 2016, de refuser le transfert de cette compétence,

Considérant que suite au vote des communes membres de la CARA qui ont à la majorité refusées le PLUI, et restent donc compétentes en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, selon les modalités fixées par la loi,

Considérant que pour respecter le souhait des communes membres de la CARA, le Conseil communautaire lors de la séance du 30 juin 2017, a approuvé la modification statutaire ainsi :

I- COMPETENCES OBLIGATOIRES :

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

« Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code »,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique :

I- COMPETENCES OBLIGATOIRES :

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

« Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code »,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité

D É C I D E :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, en modifiant l'intitulé de la compétence obligatoire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

5 - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ DES ERP (ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC) ET IOP (INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal
et après en avoir délibéré
à l'unanimité

- *Décide de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux :*

Lot 1 : Maçonnerie
Entreprise Tabaud pour un montant de 5.395,67 € HT- 6.474,80 € TTC

Lot 2 : Menuiseries extérieures
Entreprise Biron pour un montant de 44.084,00 € HT – 52.900,80 € TTC

Lot 3 : Menuiseries intérieures portes bois
Entreprise Gadiou Trouttet pour un montant de10.849, 20 € HT -13.019,04 € TTC

Lot 4 : Serrurerie
Entreprise Tardy pour un montant de 2.644,00 € HT - 3.172,80 € TTC

Lot 5 : Peinture-Signalétique
Entreprise RDP pour un montant de 7.314,10 € HT – 8.776,92 € TTC

Lot 6 : Electricité
Entreprise Mandin Energie pour un montant de 1.962,44 € HT – 2.354,93 € TTC

Lot 7 : Plomberie
Entreprise SAS Endeval Petit pour un montant de 40.626,37 € HT – 48.751,64 € TTC

Lot 8 : VRD
Entreprise GP sarl pour un montant de 13.433,84 € HT – 16.120,61 € TTC

- *Autorise Monsieur le Maire ou le 1er Adjoint à signer les marchés et toutes les pièces afférentes.*

6 - CONTRAT NATURA 2000 – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2014/2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal
et après en avoir délibéré
à l'unanimité

- *Décide de solliciter les aides suivantes* dans le cadre du contrat Natura 2000, programme de développement rural 2014–2020

En ce qui concerne la commune de Meschers le montant prévisible des travaux s'élève à 7337,27 euros HT soient 8048,73 euros TTC.

Le financement prévisionnel est le suivant :

FEADER 63 % du montant hors taxes déduction faite de l'autofinancement communal soit 5136,09 euros,

État 37 % du montant hors taxes déduction faite de l'autofinancement communal soit 3235,74 euros

Autofinancement communal 30 % du montant hors taxes soit 2201,18 euros

- *D'inscrire la dépense au budget 2017 de la commune ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1er Adjoint à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.*

7-MISE EN SOUTERRAIN PAR LE SDEER DU RÉSEAU DES LIGNES ÉLECTRONIQUES, DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS COORDONNÉES D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX POUR LES RUES DE L'ÉGLISE ET DES GROTTES.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal
et après en avoir délibéré
à l'unanimité

- *Décide de dissimuler les réseaux aériens dans les secteurs rues de l'église et des Grottes*
- *Décide des priorités rues de l'Église et des Grottes,*
- *Sollicite ORANGE pour une aide technique et financière pour mener à bien ces projets,*
- *Confie au Syndicat Départemental d'Électrification la maîtrise d'ouvrage du génie civil du réseau des lignes de communications électroniques et lui confie le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service des études d'ORANGE.*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son 1er Adjoint à signer la convention avec l'opérateur ORANGE.*

8- AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE CHARS A VOILE ORGANISEE PAR LE CENTRE "ADRIEN ROCHE"

Monsieur le Maire, propose d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public gérée par la commune pour l'exercice de l'activité de chars à voile au bénéfice du Centre "Adrien Roche" à titre gratuit.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité

- Décide d'autoriser l'occupation du domaine public fluvial, plage de Suzac pour l'activité de chars à voile au bénéfice du Centre « Adrien Roche » à titre gratuit pour les exercices 2017 et 2018**.**

9 - BUDGET DU PORT 2017 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GRANDMOUGIN, 1er Adjoint :

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à la majorité
à 18 voix pour, 2 voix contre (M. FLAHAUT, Mme FRIBOURG), 1 abstention (Mme NICOT)

- *Décide d'approuver la décision modificative n°1 suivante du budget du port*

SECTION DE FONCTIONNEMENT *Dépenses*

Crédits à augmenter au chapitre 11	
Article 6061	**+2 000,00 €**
Article 61528	**+ 28 500,00 €**

10 – ACAP (ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES): SUBVENTION POUR LA BRADERIE DES COMMERÇANTS DU 25 AOÛT 2017

Vu l'exposé de Madame Annie-Claude BARATTE, Conseillère déléguée aux associations :

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité

- *Décide d'attribuer 300,00 € de subvention à l'ACAP (Association des commerçants, artisans et professions libérales) de Meschers représentant la participation de la commune pour la braderie des commerçants du 25 août 2017.*
- *Cette dépense sera financée à l'article 6574 du Budget 2017 de la Commune.*

11 – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET POUR LA PERIODE DU 01 OCTOBRE 2017 AU 31 AOUT 2018 : INTERVENANT CANTINE ET ÉCOLE.

Monsieur Julien LESAGE, Maire-Adjoint aux écoles et aux animations, expose au Conseil Municipal, les éléments suivants :
Compte tenu de la convention signée avec l'ITEP, de la phase transitoire des rythmes scolaires par le retour de la semaine des 4 jours ; il est proposé de recruter un agent contractuel et de fixer sa rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade d''adjoint technique territorial, indice brut 347, majoré 325 à raison de 20h00/35èmes.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité

- *Décide de donner un avis favorable au recrutement d'un intervenant cantine, école et entretien des locaux du 01 octobre 2017 au 31 août 2018 ;*
- *De fixer sa rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut 347, majoré 325 à raison de 20h00/35èmes ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement ;*
- *Cette dépense sera imputée au chapitre 012 du budget.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Remerciements reçus des subventions attribuées pour l'année 2017 :

- Association des Paralysés de France ;
- Association Meschers Evènements ;
- *Association « Arts et Lumières de Meschers » ;*
- *Association Refuge « Les Amis des Bêtes » Médis ;*
- *Les Restaurants du Cœur « Charentais Maritimes »;*
- *Maison Familiale Rurale de Cravans ;*
- *Maison Familiale Rurale des Charentes à Richemont ;*
- *Maison Familiale Rurale de Secondigny ;*
- *Association « Un Hôpital Pour Les Enfants »Poitiers ;*
- *Les Sauveteurs en Mer « S.N.S.M » Royan ;*
- *Association « France Alzheimer »Charente-Maritime.*

Délibérations du Conseil Municipal du 18 septembre 2017 –

1- Personnel Communal – Avancements de grades 2017 ;
2- Personnel Communal – Promotion interne 2017 ;
3- Recensement de la population – recrutement d'un coordinateur communal ;
4- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique Compétence PLU ;
5- Travaux de mise aux normes d'accessibilité des ERP et IOP ;
6- Contrat Natura 2000 – Programme de développement rural 2014-2020 ;
7- Mise en souterrain par le SDEER du réseau des lignes de communications électroniques, dans le cadre d'opérations coordonnées d'effacement des réseaux pour les rues de l'Église et des Grottes ;
8 - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la commune pour l'exercice de l'activité de chars à voile ;
9 - Budget du port 2017 - Décision modificative n°1
10- ACAP (Association des commerçants, artisans et professions libérales) – Subvention pour la braderie des commerçants du 25 août 2017 ;
11 - Recrutement d'un agent contractuel à temps non complet pour la période du 01 octobre 2017 au 31 août 2018 - intervenant cantine et école ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H24
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,	**Les Conseillers,**
M. DECOURT Dominique	M. GRANDMOUGIN Martial
M. CAILLE Roger	
M. CHOTARD Gérard	M. DARTENUC Laurent
M. LESAGE Julien	Mme JODEAU Danièle
Mme HASCOËT Solenn	M. DUTHEIL Daniel
Mme BARATTE Annie-Claude	Mme DEMARTINIS Chantal

M. BAUMGARTEN Nicolas

Mme FERCHAUD Marie-Christine

Mme FRIBOURG Françoise

M. FLAHAUT Jean-Marie

Mme NICOT Claudine

M. TINGAUD Pascal